



Après la justice, l'administration

Par **pierre059**, le **27/04/2010** à **13:01**

Bonjour,

Suite à un délit de fuite, je suis passé au tribunal, Je n'ai pas encore reçu les papiers de l'administration. Qu'est-ce que je risque de recevoir ? suspension, stage sécurité routière, visite médicale ? ou juste les points de retirés ? Avec 6 points de moins, sont t'ils obligés de suspendre mon permis ?

Merci.

Bonne journée à tous.

Par **Tisuisse**, le **27/04/2010** à **14:34**

Bonjour,

Lorsque vous êtes passé au tribunal, le juge a prononcé des sanctions à votre égard et vous les a communiqué immédiatement, non ? à moins que vous n'étiez pas présent à l'audience.

Le retrait des points est une sanction administrative qui échappe totalement aux pouvoirs du tribunal : ce retrait sera automatique.

Les sanctions maximales sont indiquées sur le post-it spécial "délict de fuite".